

n° 325

Février 2019

Dans la vie on ne fait pas ce que l'on veut, mais on est responsable de ce que l'on est.

Jean-Paul Sartre



la VOIX du FROU

#MaCommuneJyTiens

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/chartainvilliers



Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, l'idée est lancée de refaire vivre le comité des fêtes de Chartainvilliers.

Une réunion publique sur ce sujet se tiendra en mars, date à préciser. Mais vous pouvez d'ores et déjà contacter Madame Marie-Laure PREVOST au 06-48-63-48-03.

Grand débat

Nous tenions à vous informer qu'un « cahier de doléances » est à votre disposition en mairie, vous pourrez y noter vos réflexions. Vous pouvez également faire de même en vous connectant au site <https://granddebat.fr/>.

D'autre part, à l'initiative de deux habitants du village, il est organisé un débat citoyen à la salle polyvalente (voir communiqué ci-dessous). Si la municipalité n'est pas l'organisatrice de cette réunion, elle facilite son déroulement par la mise à disposition de la salle polyvalente.

DÉBAT CITOYEN



Madame , Monsieur,

Samedi 23 février à 16h00, à la salle polyvalente de notre commune, nous vous invitons à participer à un débat dans le cadre de la consultation nationale initiée à partir du mouvement social de contestation. C'est l'occasion pour chaque citoyen que nous sommes de s'exprimer et de faire part de ses propositions et suggestions. Les idées et souhaits entendus et consignés au cours de cette rencontre seront transmis en mairie, à notre député puis en préfecture pour être ensuite soumis à la commission gouvernementale. Cette initiative ne sera efficace que si nous sommes nombreux, démontrant ainsi que les habitants d'un petit village comme le nôtre ont aussi des revendications légitimes. Nous avons la possibilité de nous exprimer, saisissons donc cette opportunité. La suppléante de Monsieur Guillaume Kasbarian, Député d'Eure et Loir, assistera au débat avec essentiellement une mission d'écoute, Monsieur John Billard, Président des maires ruraux d'Eure et Loir sera également présent ainsi que Monsieur Alain Boutin, Maire de Chartainvilliers. Monsieur Jean Noël Marie, Conseiller Départemental de notre canton est invité.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez appeler le 06 74 89 05 36 ou le 06 14 72 86 83.

CITOYENS & COLLECTIVITÉS

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

La transition énergétique nécessite pour Enedis de bien connaître le système électrique et de suivre ses évolutions. Communes, départements, régions, urbanistes ou bailleurs sociaux... autant d'acteurs qui ont besoin d'utiliser les données issues du compteur communicant Linky pour améliorer l'aménagement et l'attractivité de leur territoire.

METTRE DES DONNÉES A DISPOSITION



La mise à disposition des données de consommation et de production permet de planifier et d'observer les évolutions de la performance

énergétique d'un territoire. Elle permet également d'accompagner les programmes de rénovation énergétique et de suivre plus finement les consommations des bâtiments publics. Enedis s'engage à mettre à disposition des agrégats de données énergétiques standards ou sur mesure pour faciliter la planification énergétique et climatique des territoires. Ces données sont anonymes.

DES RÉPONSES AUX PRINCIPALES QUESTIONS :

Qui est concerné par la pose du compteur Linky ?

Tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance inférieure à 36 kVa (particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, état). L'installation est gratuite.

Qui pose les compteurs Linky ?

Un technicien spécialement habilité et formé, il peut être salarié d'Enedis ou d'une entreprise partenaire Enedis. L'intervention dure environ 30 mn et n'engendre aucun travaux. La présence du client est nécessaire seulement si le compteur se trouve à l'intérieur du logement. Dans tous les cas, un courrier est envoyé 45 jours avant l'intervention du poseur à tous les clients.

Peut-on refuser la pose du compteur ?

Les compteurs sont des matériels de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à Enedis par les collectivités locales. Le client doit donner l'accès au compteur pour permettre à Enedis d'exercer sa mission de service public.

LINKY AU SERVICE DES CLIENTS

Le compteur Linky permet d'ores et déjà de simplifier fortement les opérations de relève et de facturation, avec à la clé, un gain de temps et d'efficacité pour tous les clients, notamment :

- ▣ Le suivi des consommations d'électricité (la consommation par jour, des historiques et des comparaisons via un espace personnel sécurisé accessible sur internet) ;
- ▣ Des interventions à distance, sans rendez-vous et sans dérangement (mise en service, changement de puissance, relevé de compteur, résiliation...);
- ▣ Une facturation sur la base de la consommation réelle et non plus sur des estimations ;
- ▣ Une identification plus rapide des pannes réduisant ainsi les temps de coupure.

Quelles données enregistre le compteur Linky ?

Linky enregistre uniquement les données de consommation globale d'électricité. Le compteur ignore s'il s'agit de la télévision, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni nom, ni adresse, ni coordonnées bancaires...) Ces données sont cryptées, elles sont la propriété des clients et ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client. Enedis est responsable du respect de la confidentialité des informations personnelles de ses clients et respecte l'ensemble des recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Plus d'infos

Déploiement industriel

6 ans

2015 → 2021

35 millions

de compteurs posés

35 millions

d'anciens compteurs recyclés

70 %

du recyclage assuré par le secteur protégé

N° vert Linky

0 800 054 659 Service & appel gratuits

Enedis & vous Eure-et-Loir n°01



La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le 5 janvier en présence de nombreux carnutes, dans une ambiance conviviale. Merci à la chorale de l'Amicale des Quatre Villages pour sa participation à l'animation. Cet après-midi s'est terminé par la dégustation de la traditionnelle galette des rois. Merci également aux conseillers et conseillères présents .

ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Cet article a déjà été publié en mars 2012, mais devant la recrudescence du phénomène il nous a semblé utile de le mettre en avant à nouveau.

Il faut impérativement supprimer les nids de chenilles processionnaires qui se trouvent encore dans vos pins avant fin février début mars. Elles quitteront leurs repaires aux premiers jours de beau temps à la queue leu leu. Leurs poils sont particulièrement urticants, ne les touchez pas! Les grosses boules blanches et soyeuses qui ornent les pins, côté soleil, du Midi de la France à la Région parisienne, ne sont pas des décorations de Noël. Ce sont les « nids » collectifs de chenilles qui vont nuitamment dévorer les aiguilles, à la queue-leu-leu, le long d'un chemin de soie. On doit s'en méfier et les regarder de loin, elles sont très urticantes. C'est aussi le cas de leurs cousines du chêne, au nid plus discret, qui sont actives en été.



Les dangers

Le danger des chenilles processionnaires provient de leur manipulation qui entraîne la libération du venin après que les poils se sont rompus. Ce venin a la capacité de détruire les tissus (on parle de nécrose tissulaire).

Si leurs longs poils (soies) sont inoffensifs, ces chenilles projettent dans l'air de minuscules poils très urticants à partir du 3ème stade larvaire. Leur fort caractère urticant peut provoquer d'importantes réactions allergiques : démangeaisons, œdèmes, (au niveau des mains, du cou, du visage) mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires (asthme). Les atteintes de l'œil peuvent avoir des conséquences graves si les poils ne sont pas rapidement retirés. Il est dangereux de manipuler un nid même vide. Le danger est particulièrement important pour les animaux domestiques : un chien atteint à la langue (qu'il peut avoir utilisé pour lécher les démangeaisons sur son corps) s'il n'est pas traité rapidement par des fortes doses de cortisone, risque la nécrose de la langue. Empêché par conséquent de se nourrir, il doit être euthanasié. Le plus important est d'avoir le réflexe de rincer la langue et la cavité buccale à l'aide d'eau et de ne surtout pas frotter, ce qui pourrait alors briser des poils urticants et libérer ainsi plus de toxines, aggravant le pronostic.

urticant peut provoquer d'importantes réactions allergiques : démangeaisons, œdèmes, (au niveau des mains, du cou, du visage) mais aussi des troubles oculaires ou respiratoires (asthme). Les atteintes de l'œil peuvent avoir des conséquences graves si les poils ne sont pas rapidement retirés. Il est dangereux de manipuler un nid même vide. Le danger est particulièrement important pour les animaux domestiques : un chien atteint à la langue (qu'il peut avoir utilisé pour lécher les démangeaisons sur son corps)



Traitement

En cas de lésions buccales, et particulièrement chez les jeunes enfants, il est nécessaire de pratiquer un nettoyage immédiat de la bouche avec un gant humide, et de demander une consultation en urgence.

Le contact du venin de la chenille processionnaire avec l'œil exige un rinçage immédiat à l'eau claire, pendant quelques minutes.

Prévention

Il est nécessaire de supprimer les « nids de chenilles » sans attendre qu'un éventuel accident ait lieu, en pratiquant, l'échenillage qui consiste à enlever et à détruire les pontes et les nids. Les nids seront incinérés. Dans ce cas, il convient de se protéger de tout contact avec les poils urticants des chenilles. Il est conseillé d'utiliser un échenilloir qui est un sécateur au bout d'un long manche. Il existe également des « pièges » à installer sur le tronc de l'arbre contaminé. Ils sont

disponibles en jardinerie ou sur internet à des prix variant de 15 à 35 euros.



Le dimanche 6 janvier 2019, eut lieu le championnat régional de Taekwondo à Lamotte Beuvron,

Elliott FOUQUET a gagné **la médaille d'or** dans sa catégorie cadet moins de 41 kg, ce qui lui donne accès au championnat de France le 25 mars 2019 à PARIS.

Toutes nos félicitations et nos vœux de réussite.

Cinémobile Vendredi 22 février 2019



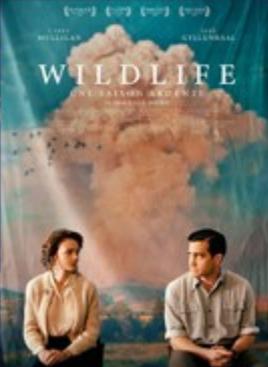
PACHAMAMA

14h00



MARY POPPINS RETURNS

15h30



WILDLIFE

18h00



EMPEREUR DE PARIS

20h30

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
1	A	B	A	N	D	O	N	N	E	E	S	S	O	T	D	R	A		
2	P	A	V	E	U	R		A	T	T	I	R	E		A	C	R	A	S
3	P	S	I		E	M	A	N	E	R		E	M	E	R	A	U	D	E
4	U		D	A	L	I	L	A		I	O	N		V	A	S		E	S
5	Y	S	E	R		E	G	R	A	P	P	E	R		M	I	M	A	
6	E	T		G	A	R	E		R	E	A		E	P	A	N	O	U	I
7	R	I	D	E	R		R	A	B		L	I	V	E		O	N		D
8		M	A	N	D	A		G	O	B	E	L	E	T	S		A	V	E
9	B	U		T	E	R	R	E	U	R	S		N	I	E	P	C	E	
10	A	L	D	E	N	T	E		S	U		M	I	T		E	O	L	E
11	H	E	U	R	T		A	V	E	N	T	U	R	E	E	S		U	R
12	T	E	T		E	C	L	U	S	I	E	R		S	U	A	V	E	S

8		1			9		4		
	3		8	1					
				7		9			
1		7		4					9
		4				2			
3						4		7	
	4		6		1				
				7	8		2		
	6		3			8		1	



Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !




ANIMATEUR


ENCADRANT


MAIRE


PARTENAIRE

J'ai entre 16 et 25 ans
 Je m'inscris en quelques clics
 Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE



La bibliothèque sera fermée pour les vacances scolaires, du lundi 11 février au lundi 25 février 2019.

Bonnes vacances.

La Grand' Ferme

Vous propose toute l'année : ses volailles fermières, fleurs, fruits, légumes de saison –Cueillis ou à cueillir (à partir de mai cueillette à la ferme)

Présente sur les marchés de Gallardon, Maintenon, Epernon, Chartres

23, rue de Gallardon – 28130 CHARTAINVILLIERS – TÉL. : 02 37 32 32 84

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.